



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 décembre 2003

**Convention entre la Ville de Niort et l'Association du Commerce
Niortais (ACN)**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Jean-Louis EPPLIN

Vie de la Cité**Convention entre la Ville de Niort et l'Association du Commerce Niortais (ACN)**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par la délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention entre la Ville de Niort et l'association du Commerce Niortais. Cette convention, qui s'inscrit dans un partenariat ancien, vise à accompagner l'association dans ces efforts d'animation du centre ville. Elle porte notamment sur 4 manifestations : un carnaval, la Saint-Valentin, la Fête des mères et Noël.

Pour la quatrième année consécutive, la Ville de Niort organise un marché de Noël visant à créer une ambiance traditionnelle et authentique tout en favorisant l'expression des producteurs du terroir, des artisans d'art et des commerçants niortais.

Dans le cadre de cette manifestation l'ACN apporte un partenariat qui s'est étoffé pour l'édition 2003. Elle se charge en effet d'organiser un pôle dans le bas de la Brèche.

Dans le contexte du marché de Noël 2003 (périmètre élargi, 56 chalets) organisé par la Ville de Niort, l'implication et les prestations de l'ACN pour dynamiser le centre ville dépasse le cadre d'une simple " animation de Noël ". Il s'agit d'un véritable programme d'animations et d'actions promotionnelles avec un appui logistique de la Ville destiné à valoriser le marché 2003 et attirer le plus grand nombre de visiteurs en centre-ville.

Il convient donc d'ajuster notre base contractuelle avec l'ACN sur le volet animation de Noël en l'élargissant au Marché. Les règles de financements à parité demeurent inchangées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter l'avenant n°1 à la convention entre la Ville de Niort et l'Association du Commerce Niortais de manière à redimensionner l'apport de l'ACN dans le cadre du Marché de Noël 2003.
- réajuster le soutien de la Ville de Niort afin d'équilibrer l'apport de chacun comme il est stipulé dans ladite convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)